

Service : Direction Générale/Assemblées
Tél : 04.66.56.10.04
Réf : PC/VS

N°26_05_01

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

Convoqué le lundi 15 juin 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 22 juin 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (36) : Christophe RIVENQ, Maire, Martine MAGNE, Alain BENSAKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (6) : Max ROUSTAN (pouvoir à Alain BENSAKOUN, Michèle VEYRET (pouvoir à Marie-Christine PEYRIC), Alain AURÈCHE (pouvoir à Martine MAGNE), Laurent DOUDOUX (pouvoir à Daniel CANAL), Méryl FRIZON-DEBIERRE (pouvoir à Raphaël NAVARRO), Sandra CARTULAT (pouvoir à Alexandre BELAIR).

ABSENT EXCUSÉ (1) : Vincent BEHGDAD.

OBJET : Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-8,

Vu le Procès-Verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du samedi 28 mars 2026,

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal doit adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant qu'il convient pour le Conseil Municipal d'adopter un règlement intérieur afin de préciser ses modalités de fonctionnement,

Considérant que l'adoption de ce règlement intérieur emportera abrogation de celui adopté par la précédente Assemblée délibérante,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

ADOpte

le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance

Thibault PELLISSIER



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christophe RIVENQ

